



# BLACKSIDE BRIGNOLES SAISON 2019/2020

302 boulevard Bernard Long 83170 Brignoles - 06 70 53 04 74

www.blackside-brignoles.com contact@blackside-brignoles.com

PHOTO

NOM ..... PRENOM..... SEXE : M F DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE.....

TEL..... ADRESSE MAIL (ECRITE EN MAJUSCULES) .....

DOCUMENTS A FOURNIR : 1 photo d'identité et 1 certificat médical (que l'on vous donne)

## TARIF ABONNEMENT ANNUEL

BABY WOLVES	3/5 ans	100€
PTITS LOUVETAUX	6/9 ans	180€ ou 18€/mois
LOUVETAUX	10/15 ans	250€ ou 25€/mois
LOUPS	16 ans et plus	430€ ou 43€/mois

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant ..... autorise l'association BlackSide Brignoles à diffuser les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité du club.

Je reconnais avoir pris connaissance, accepter et m'engage à respecter les conditions d'inscription, le règlement du club ainsi que ses règles sportives.

Date et signature de l'adhérent

du responsable légal

.....équipement obligatoire dès 10 ans.....

Bandes,protège dents , protections anatomiques ,gants ,protèges tibias.

Chaussures de sport a usage unique en salle pour le crosstraining

..... Partie réservé à l'administration .....

Date de l'inscription ..... Certificat médical ..... Montant de la cotisation .....

Taille tee-shirt ..... Réglé le .....



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU KICK-BOXING,  
MUAYTHAÏ, PANCRACE et DA EN LOISIRS ET EN COMPETITION « EDUCATIF, ASSAUT, LIGHT »**

Je soussigné, Docteur .....(En lettres capitales)  
(Date de l'examen) :

Certifie avoir examiné M.....

Né (e) le : .....

Mr/Melle.....

(Mentionner le nom et prénom)

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contre indiquant la pratique de l'entraînement, du loisirs et des compétitions « Educatif, Assaut et light » en Kick Boxing, Muaythaï, Pancrace et leurs disciplines associées.

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet du médecin :



Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : www.ffkmda.fr



# Règlement intérieur de Blackside Brignoles

1. L'accès à la salle d'entraînement est strictement réservé aux membres de l'association à jour de leur cotisation ainsi qu'aux personnes autorisées par le coach principal ou l'un de ses adjoints.
2. Par mesure d'hygiène, nul n'est autorisé à entrer dans la salle d'entraînement avec des chaussures, celles-ci doivent rester dans le hall.
3. Pour la pratique du Cross Training, une paire de chaussures à usage unique en salle est obligatoire.
4. Le licencié s'engage à respecter les lieux et horaires d'entraînement, ses camarades et ses coaches. Le coach est seul juge du comportement des licenciés pendant l'entraînement, il a toute autorité pour exclure un licencié du cours en cas de perturbation volontaire et/ou répétée, ainsi qu'en cas d'attitude déplacée.
5. Le président de Blackside Brignoles ne pourra être tenu responsable d'éventuelles pertes, détériorations ou même de vols d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors les heures de cours en cas de vol ou d'oubli d'affaires personnelles.
6. Il est nécessaire de vous munir d'une bouteille d'eau pour votre santé et pour le bon déroulement du cours.
7. Tenue obligatoire pour la pratique de sport de combat :  
Gant de Boxe et Protège tibia  
Bandes, Protège dents et protection anatomique  
Short de Boxe  
Casque de boxe  
Tenue en lycra et short MMA pour le pancrace ainsi que des mitaines.
8. Le matériel mis à votre disposition pour la séance d'essai doit être respecté et rangé à la fin de la séance.
9. Les parents doivent accompagner leur enfant mineur et s'assurer de la présence d'un coach en début de séance.
10. Les personnes mineures doivent être déposées et récupérées par leurs parents à l'intérieur de Blackside Brignoles. En cas de non-respect de cet article en cas d'incident ou d'accident le président de Blackside brignoles ne pourra être tenu pour responsable.
11. Le président exclura de l'association sans contrepartie, toute personne qui conviendrait, gravement aux dispositions du présent règlement, pour le non-respect des consignes de sécurité.
12. Toute personne à l'intérieur de Blackside Brignoles accepte d'être filmée ou photographiée et que son image soit publipostée sur les réseaux sociaux.

Signature du responsable légal (pour les mineures) ou de l'adhérent, précédé de la mention " je m'engage sur l'honneur à respecter ce règlement "